



Avis des ONG d'environnement sur l'Avant-Projet de Plan Fédéral Développement Durable (APPFDD)

Inter-Environnement Wallonie

30/06/08

Table des matières

1. Résumé exécutif	5
1.1. Les fédérations demandent :	5
1.2. Analyse des actions proposées	6
2. Remarques générales.....	9
2.1. Lien avec le printemps de l'environnement	9
2.2. Prise en compte des avis du CFDD.....	9
2.3. Lien avec les autres PFDD	9
2.4. Intégration avec les politiques existantes (plans thématiques).....	9
2.5. Cohérences horizontale et verticale.....	10
2.6. A propos de la consultation	10
3. Evaluation générale du contenu des actions.....	10
3.1. Actions ambitieuses pour résultats ambitieux	10
3.2. Objectifs opérationnels chiffrés.....	12
3.3. Indicateurs.....	12
3.4. Responsabilité, échéancier, budget.....	12
4. Développement d'une vision à plus long terme	12
4.1. Les valeurs portées par notre société et leur impact.....	12
4.2. Programmes et outils de gestion de la recherche	13
5. Gouvernances/Instruments	15
5.1. Bonne gestion des administrations	15
5.2. Un système fiscal en cohérence avec le développement durable	15
Etat de la situation.....	15
Mesures proposées.....	16
Mesures supplémentaires	16
5.3. Des indicateurs pour un bien-être durable	19
Etat de la situation.....	19
Mesures proposées.....	19
Mesures supplémentaires	20
6. Changements vers un développement durable	21

6.1. Vers des modes de production et de consommation durables	21
6.1.1. Communication publicitaire, marketing et développement durable	21
Etat de la situation.....	21
Poursuite des actions antérieures	21
Mesures proposées.....	21
Mesures supplémentaires	22
6.1.2. La consommation de bois	22
Etat de la situation.....	22
Mesures proposées.....	23
Mesures complémentaires	23
6.1.3. Des biocarburants durables	24
Etat de la situation.....	24
Mesures proposées.....	24
6.2. Adaptation et lutte contre les effets négatifs du changement climatique	25
6.2.1. Introduction	25
6.2.2. Poursuite des actions antérieures	25
6.2.3. Engagements Climat-horizon 2008-2012 (court terme) et 2020 (moyen terme)	26
Mesures proposées.....	26
6.2.4. Engagements Climat – horizon 2050 (long terme).....	27
Mesures proposées.....	27
6.2.5. Politique climatique et groupes vulnérables	28
Mesures proposées.....	28
6.3. Transports et mobilité	29
Etat de la situation.....	29
Poursuite des mesures des plans précédents	29
6.3.1. Mobilité: développer une vision stratégique à long terme	30
Mesures proposées.....	30
6.3.2. Responsabilisation des choix des modes de transport	30
Mesures proposées.....	30
6.4. Ressources naturelles	31

Mesures supplémentaires	31
6.5. Santé Publique	32
6.5.1. Vers une alimentation durable.....	32
Etat de la situation.....	32
Mesures proposées.....	32
Mesures supplémentaires	33

1. Résumé exécutif

A l'occasion de l'enquête publique sur l'avant-projet de Plan fédéral pour le développement durable, qui s'est tenue du 1^{er} mai au 30 juin 2008, les 4 fédérations régionales d'associations de protection de l'environnement expriment l'avis repris ci-dessous.

1.1. Les fédérations demandent :

A) Plus de cohérence

Les plans fédéraux pour le développement durable se succèdent et l'on s'attendrait à une continuité et une cohérence entre les actions des plans précédents et celles du nouveau plan. Alors que les deux premiers PFDD n'ont été que partiellement mis en oeuvre, le 3e PFDD est sur le point de voir le jour. Il serait utile que ce 3e plan donne une vue d'ensemble des deux précédents plans, ainsi que des actions réalisées, en voie de l'être et celles qui ont été abandonnées. De même, les contributions provenant du Printemps de l'environnement, autre exercice de consultation s'étant déroulé simultanément à celui sur le projet de Plan fédéral pour le développement durable, devraient être intégrées au plan, de manière à l'enrichir de mesures concrètes et de propositions de coordination de la politique fédérale et régionale. Enfin, les fédérations regrettent que l'intégration et la convergence des politiques thématiques (par exemple, le Plan mobilité) avec le Plan fédéral de développement durable ne soient pas mieux explicitées et, dans les faits, concrétisées.

B) Un engagement politique

Le développement durable ne peut relever de la responsabilité d'un seul ministre, mais doit être une priorité du Gouvernement tout entier. Une meilleure articulation du calendrier des élections et de la conception des PFDD, tout comme l'intégration des actions du Plan fédéral pour le développement durable dans les accords de gouvernement sont souhaitables. Enfin, ce 3e PFDD ne propose essentiellement que des actions destinées aux compétences fédérales, faisant rarement référence aux actions possibles avec les entités fédérées, or cette coordination est indispensable.

C) Des objectifs et un calendrier de réalisations des actions du PFDD

La concrétisation effective du plan se heurte à l'absence d'objectifs d'une part et, d'autre part, de mention des responsabilités, des moyens financiers et humains nécessaires ainsi qu'un calendrier avec des échéances précises. Ces informations, tout comme les lignes budgétaires, devraient figurer dans le plan, dans un souci d'efficacité et de transparence vis-à-vis du public. Un tableau de bord d'indicateurs est nécessaire pour l'analyse et le suivi des tendances non durables et planifier en conséquence les politiques et évaluer leur impact.

1.2. Analyse des actions proposées

L'avis passe en revue l'ensemble des thématiques et actions proposées. Les 4 fédérations souhaitent mettre en exergue les éléments suivants :

A) Les valeurs

Une réflexion sur les valeurs, quel que soit leur type, nous paraît pertinente, dans la mesure où les mécanismes et les stratégies qui les créent et les hiérarchisent sont également considérées. Ainsi, il est inutile d'aborder le problème de la surconsommation, sans considérer l'impact de la publicité sur nos modes de consommation. Mais plus qu'une réalisation d'un état des connaissances, c'est une définition de la notion de bien-être même qui doit être abordée.

B) La fiscalité

Une fiscalité verte forme la clé de voûte d'une politique performante en matière d'énergie, de protection du climat et de préservation des ressources naturelles. Mais les instruments utilisés pour la mettre en oeuvre ne doivent pas se réduire à la mise sur pied de groupe de travail ou la réalisation d'études. C'est une réforme fiscale complète qui doit être envisagée, à savoir instaurer une baisse de la fiscalité sur le travail en la compensant par une hausse de la fiscalité sur les produits polluants ainsi que sur l'utilisation des richesses naturelles et de l'énergie. La réussite d'une telle réforme fiscale nécessite une planification structurée, une mise en oeuvre progressive et clairement annoncée et la prise en compte des impacts sociaux.

C) Des indicateurs de développement durable

L'orientation des politiques grâce à des indicateurs permettant l'évaluation du bien-être pour tous à long terme est fondamentale. De nombreux séminaires, documents, communications existent déjà en la matière. De même, un indicateur environnemental synthétique, efficace, simple et universel existe déjà: l'empreinte écologique. Il est nécessaire que la Belgique mette rapidement en oeuvre les moyens permettant de placer l'empreinte écologique à un niveau de suivi, de décision et de contrainte le plus haut possible, et ce tant au niveau européen, fédéral que régional.

D) Vers des modes de production et de consommation durable

L'information et la sensibilisation des consommateurs sont de largement insuffisantes à réorienter les modes de production et de consommation qui caractérisent notre société. Pour les réorienter, les autorités disposent de plusieurs outils dont la fiscalité, incontournable pour que les prix des produits et services intègrent les externalités environnementales et en terme de santé publique.

Les autres outils sont d'une part le greening des marchés publics, puissant levier puisqu'il représente 11 à 16 % du PIB, et d'autre part, le développement des éco-technologies.

En matière d'information des consommateurs, un étiquetage environnemental serait à mettre résolument en œuvre (contenu en CO2, efficacité énergétique etc.).

Les 4 fédérations demandent également des mesures fermes en matière de publicité : limiter la déductibilité fiscale des dépenses publicitaires, réglementation stricte pour les produits les plus problématiques, interdiction pour certains produits tels les pesticides, les vols low-costs.

En ce qui concerne la consommation de bois, une mesure que proposent les 4 fédérations est l'augmentation de l'offre de bois labellisés dans le secteur de la distribution.

E) Des agrocarburants durables ?

L'évaluation de l'impact des biocarburants est judicieuse. La mise en œuvre de la deuxième mesure « Promotion d'une production durable de biocarburants » doit être conditionnée aux résultats de l'étude d'impact. Des mesures très strictes de limitation des importations de agrocarburants dans l'UE doit être visée, afin d'éviter les menaces sur la souveraineté alimentaire et sur l'environnement tant des pays du sud, que dans nos régions.

F) S'adapter aux changements climatiques

On peut déplorer que sur le plan de l'énergie le défi associé aux pics de production du pétrole ne soit pas directement abordé. L'augmentation structurelle des cours du baril de pétrole a et aura des répercussions sur notre mode de vie, qui rendent plus que jamais indispensable la mise aux points de politiques de maîtrise de la demande énergétique. La transition vers une économie sans carbone doit être organisée et gérée: tout retard ne peut qu'accroître les tensions sociales et économiques.

G) Transports et mobilité

La mobilité est plus que jamais un sujet de préoccupation. D'une part, ses incidences sociales, économiques et environnementales sont perceptibles à toutes les échelles, et d'autre part, elle intervient dans deux dossiers majeurs qui détermineront l'orientation de nos sociétés au cours de ce siècle: les changements climatiques et la survenue du pic de production du pétrole. Il est indispensable que les autorités fédérales ouvrent la voie vers un changements radical de notre système de mobilité, en agissant, par ordre de priorité, sur: la réduction de la demande de mobilité; le transfert vers les modes moins polluants; l'efficacité énergétique.

H) Une meilleure santé grâce à l'alimentation

Sur base des connaissances actuelles, les autorités peuvent d'ores et déjà décider, sur base aussi du know-how des acteurs de terrains compétents en la matière des critères essentiels à promouvoir au niveau de la restauration collective, que ce soit au sein des administrations (fédérales) que dans les collectivités (hôpitaux, homes, écoles...).

La consommation de viande étant trop importante par rapport à nos besoins, sachant les effets délétères sur la santé et l'environnement de cette surconsommation, les autorités pourraient développer des mesures décourageant l'achat de viande, par le biais notamment de mesures fiscales et des mesures en matière de formation.

D'autres mesures sont également requises telles que par exemple une taxe environnementale sur l'utilisation des pesticides (en particulier à usage privé) et un renforcement des contrôles de l'AFSCA quant aux teneurs en résidus dans les aliments.

2.Remarques générales

2.1.Lien avec le printemps de l'environnement

En parallèle à la consultation de l'APPFDD a eu lieu le Printemps de l'environnement. Bien que le second soit davantage axé sur l'environnement, de nombreux thèmes et actions sont communs aux deux processus. Davantage de coordination entre les deux processus aurait été bienvenue. Nous insistons pour que les contributions des ONG au processus du "Printemps" (y compris les mesures non consensuelles) puissent enrichir l'APPFDD avec des mesures concrètes et des propositions notamment en termes de coordination des activités fédérales et des politiques régionales.

2.2.Prise en compte des avis du CFDD

De manière générale, nous pensons que les avis du CFDD ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'APPFDD. Ainsi, citons à titre d'exemple l'insuffisance d'intégration de l'APPFDD avec les autres plans fédéraux. Cet élément est pourtant fondamental si l'on veut être efficace. Il y a également trop peu de liens avec les politiques régionales, qui sont pourtant primordiales en matière d'environnement. Les budgets des actions ne sont pas mentionnés, des tableaux de synthèse font défaut, et les actions ne sont pas suffisamment concrètes (qui sera chargé de la mise en œuvre, selon quel calendrier, avec quels objectifs chiffrés, avec quels moyens, entre autres).

2.3.Lien avec les autres PFDD

Le 3e PFDD va voir le jour alors que les deux premiers n'ont encore été mis en œuvre que très partiellement. Il est utile que ce 3e PFDD donne une vue d'ensemble des deux plans précédents, en insistant sur les actions qui ont déjà été réalisées, celles qui vont l'être et celles qui ont été abandonnées. Identifier les obstacles à la mise en œuvre des actions ambitieuses des deux autres plans constituerait un bon point de départ à la définition de nouvelles actions. Alors qu'on attend une continuité et une cohérence entre les actions des plans précédents et le nouveau plan, en réalité, les actions proposées dans ce nouvel APPFDD font rarement référence aux actions des plans précédents.

2.4.Intégration avec les politiques existantes (plans thématiques)

Les actions proposées dans cet APPFDD entendent respecter plusieurs principes et notamment établir des liens, des synergies et des complémentarités entre les politiques publiques en cours (plans thématiques) et nous nous en réjouissons. Concrètement, dans les chapitres thématiques, un paragraphe « Interaction avec d'autres politiques » est présent mais celui-ci ne précise que rarement quelles sont les lacunes et comment les actions de l'APPFDD et des plans thématiques pourraient y répondre. Mentionner uniquement les actions et les plans existant est insuffisant pour atteindre un objectif d'intégration. Il faut également se demander pourquoi ces autres plans/actions

sont insuffisants et n'atteignent pas les résultats escomptés pour ensuite proposer des mesures pour remédier aux problèmes.

2.5. Cohérences horizontale et verticale

En 2007, le développement durable a été inscrit dans la constitution belge comme un objectif de politique générale. Ce changement important ne doit pas rester lettre morte, mais doit être traduit dans la réalité politique. Ce troisième plan doit mettre davantage l'accent sur l'importance de la cohérence entre les politiques et l'institutionnalisation. Le développement durable ne peut relever de la responsabilité d'un seul ministre, mais doit être une priorité du gouvernement tout entier et avoir une influence sur l'ensemble et chacune des politiques gouvernementale.

Le PFDD doit servir de ligne de conduite à la politique du gouvernement fédéral et ne pas être un « machin » auquel on fait référence quand ça arrange. Dans ce cadre, il convient de réfléchir à mieux articuler les calendriers des élections et de la conception du PFDD. Du reste, pour que les actions du PFDD aient plus de chance d'être réalisées, les actions du plan devraient alimenter les actions proposées dans l'accord gouvernemental.

Une mesure qui permettrait davantage la transversalité dans les décisions serait d'élargir les « conseils économiques et sociaux » (CESRW en Wallonie, Conseil central de l'économie au fédéral) à tous les stakeholders (comme c'est le cas au CFDD). Aujourd'hui, seul le patronat et les syndicats sont représentés dans ces conseils où des avis essentiels, trop souvent contraires au développement durable sont remis aux Gouvernements fédéral et régionaux.

La cohérence verticale entre les niveaux de pouvoir -international, régional et communal- est également importante. L'APFDD propose des actions essentiellement de compétences fédérales et fait rarement référence aux actions possibles avec les entités fédérées.

2.6. A propos de la consultation

Le processus de consultation du plan est identique au processus réalisé dans le cadre des deux premiers plans et nous le regrettons. En effet, la consultation sur les deux premiers plans avait suscité très peu de réponses de la part du grand public. Des propositions ont pourtant été faites, notamment par le CFDD, pour améliorer le processus. La forme actuelle de l'APPFDD s'adresse à un public d'experts mais pas au grand public (trop technique, abréviations non explicitées, texte trop long, ...). Nous insistons pour que la consultation du public et de la société civile soit améliorée, les remarques prises en compte et, in fine, les actions mises en œuvre.

3. Evaluation générale du contenu des actions

3.1. Actions ambitieuses pour résultats ambitieux

Les actions prioritaires doivent être choisies pour répondre aux tendances non durables et renforcer les tendances durables observées dans notre pays. Dans la première partie, l'APPFDD

mentionne les tendances non durables de notre consommation et de nos modes de production. Cependant, les actions proposées ne sont pas suffisamment motivées de façon explicite dans cette perspective.

Le CFDD insistait déjà pour que des outils plus contraignants soient mis en place. Les mesures proposées dans l'APPFDD se limitent trop à des actions "soft" (groupes de travail et débat, études, recherche, etc.). Même si ces actions sont nécessaires, elles sont insuffisantes. Il importe désormais d'agir concrètement et de mettre en place, avec des objectifs opérationnels ambitieux, des outils contraignants comme des mesures fiscales, des outils économiques, le greening des marchés publics, etc.

Certaines des actions proposées dans ce 3e plan sont moins ambitieuses que celles proposées dans les autres plans. Par exemple, pour la fiscalité, les mesures proposées dans le 1er plan étaient plus opérationnelles. De plus, ce même plan prévoyait, entre autres, des objectifs chiffrés pour la gestion des administrations, alors qu'ils sont absents dans cet APPFDD.

Par ailleurs, et plus conceptuellement, de nombreux auteurs en font écho: la modernisation écologique (le progrès technologique essentiellement) ne résoudra clairement pas les problèmes écologiques auxquels l'humanité est confrontée.

PM Boulanger, président de l'IEDD relève 3 grands types de stratégies pour parvenir à une consommation durable :

- la modernisation écologique (stratégie de l'efficience): stratégie qui consiste à diminuer la pression environnementale de la production et de la consommation de marchandises (facteur 4, etc.);
- la stratégie de suffisance: il s'agit de découpler bien-être et consommation matérielle, de développer qualité plutôt que quantité, etc. et donc de réduire la consommation de biens;
- la stratégie de démarchandisation: qui consiste à augmenter la proportion des biens et services consommés en dehors de la sphère du marché, et donc dans la sphère étatique (services publics) ou dans la sphère dite « autonome » (économie domestique, systèmes d'échanges locaux, modes de production et de consommation communautaire, etc.).

La majorité des actions proposées dans l'APPFDD tournent surtout autour de la modernisation écologique. Des actions en lien avec les deux autres stratégies devront être envisagées pour atteindre des objectifs de consommation durable: réduire la consommation et démarchandiser les secteurs de biens.

3.2.Objectifs opérationnels chiffrés

Pour espérer opérer un changement de cap, il est indispensable d'avoir pour chaque thème des objectifs chiffrés à court, moyen et long termes. Ces objectifs restent lacunaires pour un grand nombre de thématiques (par exemple, biodiversité, logement durable, gestion durable des mers et des océans, etc.).

3.3. Indicateurs

Des sets d'indicateurs doivent être choisis en vue d'analyser les problèmes et les tendances non durables mais aussi en vue de planifier les politiques, d'évaluer leur impact. Un tableau de bord d'indicateurs est donc nécessaire. Le seul PIB comme indicateur s'avère lacunaire pour gérer durablement la société et son économie.

3.4. Responsabilité, échéancier, budget

Trop souvent, les actions ne sont pas mises en œuvre par manque de moyens (financiers et humains) et d'échéancier. Il est donc essentiel que l'APPFDD mentionne les responsabilités, les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre pour chaque action, un calendrier avec des échéances. De façon positive, l'APPFDD fait généralement mention des autorités compétentes pour les actions proposées mais ne précise pas les ressources humaines nécessaires. Les lignes budgétaires font également défaut. Selon le président de la Commission interdépartementale du développement durable, ces axes seront définis plus tard (hors plan). Nous pensons que le public a droit à ces informations et nous insistons pour qu'elles apparaissent dans le plan par souci de transparence. Un calendrier de mise en œuvre des actions est aussi souvent proposé mais les délais nous semblent souvent très long au regard des urgences notamment environnementales. A quelques exceptions près (actions sur les valeurs, indicateurs, publicité), la société civile et les citoyens sont très peu impliqués dans les actions proposées. Ils devraient l'être davantage pour pouvoir à la fois enrichir le contenu des politiques et pour créer une base sociétale.

4.Développement d'une vision à plus long terme

4.1.Les valeurs portées par notre société et leur impact

Cette réflexion sur les valeurs et le lien avec le comportement des citoyens et la mise en oeuvre d'un développement durable nous paraît intéressante. Il est utile de voir comment les valeurs dominantes sont créées et renforcées par le contexte sociétal actuel. Ainsi, selon le psychologue Kasser¹, notre hyperconsommation est une réponse à l'insécurité, un mécanisme d'adaptation destructeur. Selon Kasser, plus on ressent de l'insécurité, plus on est matérialiste ; et plus on est

¹ cité dans M .Bunting, La frugalité, salut de notre âme in le courrier international, 2-9/01/08

matérialiste plus on ressent de l'insécurité. Ainsi, il démontre, notamment chez les adolescents, que les valeurs matérialistes engendrent de l'angoisse, nous rendent plus sujets à la dépression et moins coopératifs.

Il ne faut cependant pas limiter le débat sociétal aux valeurs dominantes; il s'agit aussi d'évaluer les valeurs alternatives (ou minoritaires) qui pourraient fournir le cas échéant le fondement nécessaire à une meilleure maîtrise des évolutions sociétales. L'important est en effet de voir quelles sont les valeurs nécessaires à notre société pour résoudre les problèmes qu'elle connaît aujourd'hui. Aucune valeur n'est vraiment mauvaise en soi, ce sont plutôt les mécanismes et les stratégies qui créent et hiérarchisent ces valeurs qui peuvent être problématique. La publicité, par exemple, propose/suggère une hiérarchie qui nous est préjudiciable collectivement. Ainsi, l'individualisme et la liberté absolue qui découlent d'une société de surconsommation ne sont pas appropriés, notamment pour des raisons environnementales. Il nous paraît également important de ne pas se limiter aux valeurs reprises dans l'illustration de la page 26. Il nous paraît également intéressant d'analyser les conditions psychologiques, sociologiques, ... nécessaires pour passer d'un système de valeurs à un autre. Pourquoi telle personne, groupes sociaux, ...restent bloqués dans un système de valeurs? Quel état « psychologique » est nécessaire pour passer d'un système de valeurs à un autre?

Par ailleurs, l'APPDD en fait mention: le PIB n'est pas corrélé à la notion de bien-être. En Belgique, la « satisfaction de vie » diminue depuis les années '70. Une question fondamentale dans une perspective de long terme et liée à la question des valeurs est de s'interroger sur le bien-être. Qu'est ce que le bien-être pour le belge aujourd'hui? Qu'est ce qui nous rend heureux? La réalisation de l'état des connaissances proposée dans l'APPDD devrait donc comprendre cette définition de ce qu'est le bien-être, et comment communiquer de manière efficace sur le fait qu'une moindre consommation ne signifie pas une diminution de bien-être.

Dans cette logique de long terme, il nous paraît également fondamental d'interroger la société et le système économique dans lequel on vit (néolibéralisme). De nombreux auteurs le montrent aujourd'hui : le progrès technologique seul ne résoudra pas les problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Un débat philosophique et un changement de paradigme s'imposent. Certains mettent en cause la financiarisation du capitalisme; d'autres prônent un renouveau socialiste ; d'autres mettent en doute la nécessité d'une croissance économique ; d'autres encore dénoncent le capitalisme. Il est urgent qu'un débat de société aie lieu sur ces questions et que les arguments de ces penseurs, chercheurs (philosophes, économistes,...) puissent être entendus ainsi que leurs propositions et que la sphère politique tienne compte des conclusions.

4.2. Programmes et outils de gestion de la recherche

Inscrire les programmes de recherches dans une perspective long terme nous semble positif et essentiel. Dans une telle perspective, les autorités doivent s'interroger sur différents plans: ouvrir

la réflexion sur le sens du R&D; concentrer le potentiel scientifique et technique au service du bien-être de tous et du respect de notre planète vivante et associer la société civile à la définition des priorités à accorder à la recherche. Trois mesures clés sont à développer pour atteindre ces objectifs:

- associer la société civile aux processus de sélection des axes de la recherche publique et à leur suivi: Il s'agit d'ouvrir la réflexion sur le sens et la valeur de la R&D qui est loin d'être toujours compatible avec un développement durable. Ces moyens humains et financiers doivent viser en priorité le bien-être de l'humanité, d'aujourd'hui et de demain, ainsi que la préservation de la Terre qui est étroitement liée. Cette réflexion doit permettre de définir les grandes orientations à donner à la recherche et en fixer les orientations avec une implication de la société civile ce qui sous-tend un soutien au développement des capacités d'expertise de la société civile. Les projets financés par le public, en particulier les projets privés co-financés par celui-ci devront être choisis en fonction de ces orientations;
- développer une recherche publique apte à évaluer rapidement les impacts humains et écologiques induits par les modifications récentes de notre mode de vie: il est indispensable de mieux connaître et maîtriser les conséquences de l'utilisation de nouvelles technologies dans notre quotidien. Citons les nouvelles filières alimentaires (présence de pesticides, d'OGM, nanotechnologie), pollution électromagnétique, etc. Des priorités doivent être établies avec la société civile;
- déployer notre recherche publique dans des domaines à fort impact environnemental et sociétal hors du champ de la recherche privée: la recherche publique doit être essentiellement active au sein des créneaux non (encore) prisés par la recherche privée. Ainsi engager les moyens publics dans des études concernant de près ou de loin les éoliennes, l'hydraulique de grande puissance, le photoélectrique, etc. est un non sens. Par contre, démontrer la faisabilité de nouveaux concepts utiles pour relever les défis actuels, améliorer l'efficacité énergétique sont quelques uns des axes souhaitables. Plus concrètement, il s'agit de développer la recherche sur les alternatives aux grandes orientations de la recherche agricole actuelle (pesticides et OGM), sur la préservation de la biodiversité, etc. Par ailleurs, il convient d'élargir les axes des recherches en ayant en tête que, comme mentionné plus haut, l'innovation technologique ne va pas résoudre tous les problèmes environnementaux. D'autres stratégies doivent être mises en place: la démarchandisation (sortir des biens et services de la sphère marchande) et la stratégie de suffisance (découpler bien-être et consommation matérielle; privilégier qualité plutôt que quantité, etc.). Des recherches doivent être faites pour explorer ces deux autres stratégies qui ne seront jamais explorées par le secteur privé.

Promouvoir le dialogue entre les chercheurs et les décisionnaires: ces mesures sont essentielles pour assurer l'utilisation des résultats des recherches. Il convient pour les recherches ayant le plus d'impact d'assurer un travail de vulgarisation des résultats.

5. Gouvernances/Instruments

5.1. Bonne gestion des administrations

Mettre en place des actions pour assurer la gestion durable des administrations est tout à fait appréciable. En effet, une étude européenne réalisée en 2006 indique que la Belgique est plutôt en queue de peloton pour tout ce qui concerne les marchés publics verts : à peine 10% des marchés intègrent des critères environnementaux, alors que ce chiffre atteint 60% dans d'autres pays. Cette rubrique précise les outils qui vont être mis en place pour une gestion des administrations mais ne précise quasi pas d'objectifs opérationnels. Selon l'APPFDD, les objectifs seront à préciser par les services eux-mêmes. Il s'agit d'une lacune importante: énumérer les outils est bien beau, mais il serait bien plus cohérent de fixer des objectifs chiffrés ambitieux, qui pourraient être atteints par l'utilisation de ces mêmes outils. Le premier plan fédéral précisait des objectifs chiffrés par domaine (4 % par exemple pour l'alimentation bio, 4 % pour les produits labellisés comme provenant de la production socialement responsable). Des objectifs opérationnels au minimum de ce type devraient être inscrit dans le 3e plan, tout en étant plus ambitieux (20% d'alimentation bio et à haute qualité environnementale comme pour le Grenelle Français). En effet, depuis le premier plan des exemples réussis existent dans les secteurs publics et privés. Par exemple, Philippe Renard, responsable de la cuisine chez Ethias a su imposer en douceur une nourriture bio à 82%.

Dans une optique de réduction globale de l'Empreinte écologique (EE) ou des émissions de gaz à effet de serre (GES) des administrations fédérales, il nous paraît essentiel d'avoir des objectifs pour l'ensemble des administrations fédérales. Une certaine flexibilité peut être laissée quant aux moyens à utiliser pour opérer ces réductions. Des outils (style calculateur) devraient être mis à la disposition des services pour le calcul de leurs émissions. Il est possible de calculer l'empreinte écologique des institutions publiques (administrations, communes, ...) et sur base des résultats et du contexte, les mesures les plus appropriées sont identifiées. Le WWF et Ecolife, ont du know-how dans ce domaine (projets avec des communes flamandes² et avec trois communes pilotes Bruxelloises³).

5.2. Un système fiscal en cohérence avec le développement durable

Etat de la situation

En matière de fiscalité verte, le PFDD 2004-2008, à l'instar du PFDD 2000-2004, insistait sur la nécessité de répercuter coûts environnementaux et coûts sociaux sur les biens de production et de consommation, en parfaite adéquation au coût-vérité, avec pour objectif l'élaboration d'une stratégie garantissant ce juste coût. En guise de préalable, différentes analyses devaient être commanditées, pour notamment identifier les secteurs et les produits où cette modification pouvait

² <http://www.ecolife.be/milieubarometer>

³ <http://www.wwf-footprint.be/communes/>

être opérée, identifier d'éventuels effets redistributifs négatifs ainsi que les secteurs industriels susceptibles d'être touchés. En principe, un groupe de travail aurait dû être créé au printemps 2005, groupe de travail qui avait pour mission d'élaborer ladite stratégie et une méthode de mesure scientifique acceptée allant dans le sens d'une internalisation des coûts environnementaux et sociaux externes. Un groupe de travail similaire avait par ailleurs déjà été mis en place par le premier PFDD, lequel aurait dû remettre ses conclusions en décembre 2001.

L'APPFDD réitère à nouveau ce constat (coûts environnementaux et sociaux non répercutés dans le prix de biens et services), arguant sur la nécessité de corriger le mécanisme des prix (et conséquemment les comportements) via le principe du pollueur-payeur. Pour ce faire, l'avant-projet propose:

- de créer un cadre de référence sur la fiscalité durable;
- de proposer au niveau européen une liste positive de produits. Ces types de mesures sont malheureusement trop vagues et trop peu ambitieuses que pour réaliser les objectifs du développement durable, renvoyant, comme l'a fait le précédent PFDD, à la mise sur pied d'un groupe de travail et à la réalisation d'études et de recherches. Au contraire, pour y arriver, il ne suffit pas de se limiter aux seuls instruments « doux » mais bien de mettre en place des instruments de régulation, économiques et fiscaux.

Mesures proposées

Créer un cadre de référence sur la fiscalité durable: La mise en place d'une « Commission fiscalité verte » qui sera chargée de suivre les différents travaux (cadre de référence, liste positive de produits et/ou services avantageux en termes de développement durable, etc.) et d'assurer la mise en place du plan d'action (pour planifier la suppression des mesures fiscales contraires au développement durable et établir un agenda des mesures fiscales « durables » à introduire) figure parmi les recommandations faites à la Belgique par l'OCDE dans le cadre de ses derniers examens environnementaux. Cette commission veillera tout spécialement à « examiner et, au besoin, réviser les taxes pertinentes et autres instruments économiques afin d'améliorer leur efficacité et leur efficience économique ; examiner systématiquement l'efficacité environnementale et l'efficience économique des mécanismes d'aide financière du pays ». Il est donc primordial de le mettre en œuvre aussi rapidement que possible.

Proposer au niveau européen une liste positive de produits: cette action doit être liée à la réalisation d'une liste négative de produits. En effet, divers mécanismes empêchent le développement d'attitudes plus respectueuses de l'environnement et mettent à mal l'objectif de stimulation d'une consommation et d'une production durables. L'un ne va pas sans l'autre.

Mesures supplémentaires

Réforme fiscale de l'environnement

Une réforme fiscale de l'environnement consiste en une refonte globale du système fiscal. Ainsi, partant du constat que ressources naturelles et travail sont respectivement trop peu et trop imposés, il conviendrait d'opérer un glissement de la fiscalité pesant sur le travail vers la fiscalité environnementale. En d'autres termes, les recettes générées par les taxes portant sur les biens et services néfastes à l'environnement seraient recyclées à une baisse de la pression fiscale pesant sur le travail. Cette modulation fiscale permet un double (voire) triple dividende « emploi-environnement ». Cette réforme peut toutefois montrer ses limites, surtout dans un régime de sécurité sociale basée principalement sur les revenus issus du travail. Supposons qu'il y ait recyclage des recettes de l'emploi vers l'environnement. Dans ce cas d'espèce, biens et services néfastes à l'environnement seraient taxés. Si les taxes portant sur ces biens et services sont efficaces, leur base imposable devrait, à terme, s'amenuiser (puisque les consommateurs se détourneraient du bien ou service taxé) et peiner à assurer la pérennité notre système de sécurité social actuel. Pour y palier, on pourrait recourir à un système de financement alternatif, à l'instar de la cotisation sociale généralisée (CSG), cotisation prélevée non plus seulement sur le revenu du travail mais aussi sur les autres types de revenus (revenus immobiliers, mobiliers et de remplacement).

a) MOBILITE et TRANSPORTS :

- transport de marchandises: mettre en place une taxation au kilomètre, c'est-à-dire une taxe modulée en fonction du moment, de l'endroit, du caractère polluant et des kilomètres parcourus. Coordonner cette démarche au niveau du Benelux. Intégrer les couts externes dans le prix au kilomètre;
- transports individuels:
 - mettre en place une taxation au kilomètre, c'est-à-dire une taxe modulée en fonction du moment, de l'endroit, du caractère polluant et des kilomètres parcourus. Coordonner cette démarche au niveau du Benelux. Intégrer les couts externes dans le prix au kilomètre;
 - baser le calcul des différentes taxes (taxes de mise en circulation et taxe de circulation annuelle) non plus sur la puissance fiscale (exprimée en chevaux – CV) mais sur les émissions de CO₂ (exprimées en g/km) ou sur l'Ecoscore
 - adopter une loi d'évolution de type linéaire entre un minimum (véhicules émettant peu de CO₂) et un maximum (véhicule gros émetteur) afin d'envoyer au consommateur un signal-prix clair;
 - aligner les accises du diesel sur l'essence (les émissions de CO₂ et de polluants locaux (CO, Nox, PM et HC) du diesel sont supérieures à celles de l'essence par litre brûlé);
 - mettre en place un système d'étiquetage clair qui permette aux clients d'intégrer le coût de la TMC au moment de l'achat;

- réaliser une hausse globale de la fiscalité automobile (en intensifiant en parallèle les incitants financiers au transfert modal).
- réviser le régime des voitures de société:

le régime fiscal relatif aux véhicules de société est remis en cause par diverses instances internationales. L'OCDE affirme par exemple « La Belgique applique encore des incitations fiscales qui vont à l'encontre des préoccupations d'environnement et qui devraient donc être supprimées ; c'est notamment le cas des incitations à l'utilisation de véhicules de société et de véhicules loisir-travail. En raison des allègements fiscaux actuels (...), les véhicules de société représentent une portion élevée du parc automobile total, qui se révèle plus inefficace, les entreprises tendant à acquérir des véhicules plus puissants. » L'Agence internationale de l'énergie a également remis en cause ce régime fiscal. Les avantages fiscaux liés aux voitures de société (qui représentent actuellement 45% des nouvelles immatriculations) agissent dans le sens d'une incitation à la consommation de déplacements automobiles, en particulier pour les trajets privés. Il convient dès lors de supprimer ces avantages.

En matière de véhicules de société, les priorités consistent à :

- supprimer le système de forfait pour l'estimation du nombre de km associés aux déplacements privés et « domicile-travail » ;
- revoir à la hausse l'avantage en euro par km parcouru actuellement sous-estimé, particulièrement pour les grosses cylindrées ;
- modifier le système de déductibilité fiscale;
- créer les conditions afin que les avantages que connaît la voiture de société soient remplacés par un avantage 'mobilité' qui incite à la mobilité durable.

b) ENERGIE & CLIMAT

Il s'agit de mettre en place une fiscalité sur les produits et services énergétiques – internaliser les coûts externes – comme le recommandent diverses instances reconnues à l'instar de l'OCDE en 2007 in « Examens environnementaux de l'OCDE - Belgique » : « L'intégration des préoccupations environnementales dans la politique énergétique laisse à désirer. Les prix de l'énergie devraient tenir compte des coûts environnementaux externes. (...) Un certain nombre d'allègements fiscaux entraînent des effets pervers sur l'environnement ». Pour y arriver, nous proposons différents moyens :

- la contribution « climat-énergie ». Calculée et sur le contenu carbone des énergies et sur la quantité d'énergie consommée, la contribution climat-énergie donne un « signal prix » sur le long terme aux acteurs sociétaux, les incitant, par une hausse régulière et programmée du coût de l'énergie, à baisser leur consommation d'énergie, principalement celle en provenance des combustibles fossiles, principaux responsables de l'aggravation de l'effet de serre. La

contribution climat-énergie augmente régulièrement et progressivement chaque année jusqu'à ce que l'objectif de réduction soit atteint;

- identifier et supprimer les « subventions à la pollution » Les pouvoirs publics soutiennent parfois des secteurs, produits ou services ayant des conséquences importantes sur l'environnement, à l'instar de :
 - le régime fiscal des voitures de société (voir ci-dessus) ;
 - le transport aérien : exonération de TVA pour le kérosène et les billets internationaux, subventions aux compagnies low-cost et aux aéroports ;
 - les institutions financières internationales et les agences de crédit à l'exportation financent et garantissent beaucoup plus de projets liés aux énergies fossiles que des projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables;
- Tarification solidaire et progressive de l'électricité pour les ménages. L'idée sous jacente repose sur la nécessité de fournir aux ménages un incitant à économiser l'électricité et sur le constat que la consommation d'électricité augmente avec le revenu des ménages.

c) MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

- inventorier les “subsidés nuisibles à l'environnement” et utiliser ces moyens pour des secteurs de consommation et de production plus durables;
- baisser la TVA sur les produits labellisés pour des raisons environnementales (éco-label européen, label bio garantie, certification FSC, ...);
- créer une taxe sur l'utilisation des pesticides (plus forte pour les usages privés que professionnels) qui finance un fonds fédéral « biodiversité ».

5.3.Des indicateurs pour un bien-être durable

Etat de la situation

« Orienter les politiques grâce à des indicateurs visant un bien-être équitable pour tous à long terme » est fondamental. Il ne fait plus aucun doute que le PIB est un indicateur incomplet voire néfaste pour le développement durable car il comptabilise comme positif des projets et actions négatives. Il est donc essentiel de revoir cet outil et de l'associer à d'autres indicateurs globaux tenant compte des autres dimensions du développement durable comme l'empreinte écologique.

Mesures proposées

Production d'un document de synthèse sur les indicateurs de développement durable: l'axe privilégié à court terme (jusqu'à 2012) par l'APPFDD est la recherche, via la production d'un document de synthèse sur les indicateurs de développement durable. Nous insistons sur le fait

que de nombreux séminaires, papiers, communications, etc. existent en la matière et qu'il est inutile de réinventer la roue. A titre d'exemple, citons le séminaire organisé par le CFDD sur la question en septembre 2005 où la société civile avait été invitée à donner son avis; l'avis 2007a15f.

Mesures supplémentaires

L'utilisation d'un indicateur de durabilité: comme par exemple l'ISEW (Index of Sustainable economic welfare) devrait être développée. Cet indice distingue les activités économiques positives et négatives, tient compte des activités économiques informelles, du capital naturel et des inégalités. L'utilisation de ce type d'indicateur permettrait d'associer la croissance économique au développement durable.

Disposer d'autres indicateurs globaux aussi simples et efficaces que le produit intérieur brut (PIB) qui permettent de sortir du cadre de référence économique: Face à l'unique indicateur qu'est le PIB et au dogme de la croissance économique à l'infini, il est aujourd'hui urgent de disposer, au plus haut niveau de décision, d'un équivalent permettant de prendre en compte les enjeux environnementaux liés à notre planète, donc les capacités ne sont pas infinies. Pour être politiquement porteur, il est essentiel que cet indicateur soit aussi synthétique, efficace, simple et universel que l'est le PIB, et qu'il atteigne un niveau de reconnaissance et d'influence équivalent.

Un excellent candidat à un tel statut est l'empreinte écologique. Comme le PIB, il s'agit d'un indicateur synthétique ayant une unité de base commune à tous ses composants. Il n'est donc pas l'addition arbitraire de composants de nature différente comme l'Indice de développement humain (IDH), par exemple. Sa méthodologie, bien que toujours en évolution, est aujourd'hui standardisée au niveau mondial et repose sur l'utilisation de milliers de variables fournies par les institutions internationales. Des pays comme la Suisse, la Finlande ou l'Australie travaillent activement aujourd'hui à affiner la méthodologie et à replacer les chiffres dans leur contexte afin d'utiliser cet indicateur à leur niveau. La Commission européenne et Eurostat réfléchissent également aux potentialités d'utilisation de cet indicateur. Récemment une recherche⁴ sur ce sujet a été réalisée. Nous demandons que la Belgique mette en œuvre rapidement les moyens qui permettront de placer l'empreinte écologique, en tant qu'indicateur, à un niveau de suivi, de décision et de contrainte similaire à ceux du PIB, et ce tant aux niveaux européen, fédéral que régional. Nous demandons que, d'ici à trois ans, il soit rendu utilisable et disponible tant au niveau fédéral qu'au niveau des Régions.

⁴ « Potential of the Ecological Footprint for monitoring environmental impact from natural resource use- Analysis of the potential of the Ecological Footprint and related assessment tools for use in the EU's Thematic Strategy on the Sustainable Use of Natural Resources" disponible sur <http://ec.europa.eu/environment/natres/studies.htm>

6.Changements vers un développement durable

6.1.Vers des modes de production et de consommation durables

6.1.1.Communication publicitaire, marketing et développement durable

Etat de la situation

Le Plan fédéral développement durable 2004-2008 visait une meilleure information du consommateur, celle-ci étant sensée leur permettre de s'assurer une protection efficace et cohérente. Une attention spécifique devait être consacrée aux différents groupes de la population et en particulier auprès des jeunes. Trois mesures visant à inciter les consommateurs à des modes de consommation durable étaient proposées: les écoles de la consommation, la semaine de la publicité et la création d'un observatoire de la publicité.

Certaines publicités vantent les mérites des véhicules puissants et climatisés, dont la consommation et les émissions de particules sont très élevées. La publicité doit connaître un encadrement public, tant sur la forme que sur le fond du message, afin de tenir compte, entre autres, des ressources limitées de notre planète. Excepté pour certains appareils électroménagers, force est de constater l'absence de lisibilité et de clarté de l'information liée à l'usage de l'énergie et à ses impacts sur l'environnement (et la santé).

Poursuite des actions antérieures

N'ayant été que partiellement réalisées, il est important de poursuivre la mise en application des différentes mesures proposées dans le PFDD 2004-2008, tout particulièrement les écoles de consommation et la réalisation d'une semaine de la publicité. Ces deux éléments devraient être concrétisés pour 2009, de manière à assurer une meilleure information des jeunes, public particulièrement vulnérable aux messages contenus dans les publicités, tout comme les populations précarisées. La semaine de la publicité devra être tout spécialement visible avant les périodes de fêtes, époque de matraquage publicitaire.

Mesures proposées

Création d'un lieu de réflexion et d'action en vue de réduire les impacts environnementaux et sociétaux négatifs de la publicité: ce lieu de réflexion doit également pouvoir intervenir dans le cadre de la protection des publics vulnérables à la publicité, tout particulièrement les enfants.

Réalisation d'un outil d'évaluation: cette mesure pourrait être adéquate pour un certains nombres de produits, si elle est associée à une interdiction des publicités ayant un impact trop négatif. Un système de cotation devrait être développé parallèlement à l'outil d'évaluation, basé sur un certain nombre de critères : par exemple, respect du code de la publicité écologique, respect de la législation relative à l'information sur les émissions de CO₂, non utilisation d'arguments écologiques dans le message publicitaire, etc. En cas de non respect de ces critères, les messages publicitaires devraient être interdits.

Intégrer l'impact du choix des campagnes de communication dans la RSE: cette mesure doit être accompagnée d'une obligation d'atténuation de l'impact négatif pour les campagnes de communication ultérieures, de manière à inciter les annonceurs à améliorer leur choix. Si les annonceurs ne respectent pas cette condition, ils devront être pénalisés: perception d'une amende servant au financement des campagnes de sensibilisation par exemple.

Mesures supplémentaires

A court terme, il convient de revoir le financement de la publicité, et tout particulièrement de limiter la déductibilité fiscale des dépenses publicitaires. Les publicités énergivores et notamment celles concernant les automobiles doivent être réglementées. C'est pourquoi il est nécessaire de :

- faire figurer sur tous les outils promotionnels automobiles, de manière claire et visible, les étiquettes énergie de A à G relatives aux consommations et aux émissions de CO₂, ainsi que l'Ecoscore du véhicule. Ajouter une mention concernant les fluides frigorigènes hydrofluorocarbones (HFC), gaz à effet de serre très puissants, si le véhicule est équipé de la climatisation;
- interdire toute forme de publicité augmentant directement la consommation d'énergie, comme les panneaux lumineux, éclairés, mobiles et les publicités transportées par des véhicules motorisés spécialement dédiés ou les aéronefs;
- supprimer la publicité pour les vols low-costs;
- interdire – à l'instar de pays nordiques - l'utilisation de certains termes (« environnement », « vert », « propre » par exemple) dans les pubs de voiture.

Enfin, il est plus que nécessaire de réglementer de manière plus stricte et de diminuer les possibilités de diffusion de messages publicitaires pour les produits les plus problématiques: pesticides, viande, etc.

6.1.2. La consommation de bois

Etat de la situation

La réalisation du développement durable passe nécessairement par la gestion durable des produits du bois et des autres produits des forêts naturelles comme des forêts plantées. Cette gestion durable constitue également un moyen fondamental pour éradiquer la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire ainsi que l'accès à l'eau potable et à des sources d'énergie abordables. Or les forêts sont sous forte pression, et ce à une échelle mondiale. Près de la moitié de la biodiversité totale de la planète étant contenue dans les forêts naturelles, il est vital de réduire significativement la déforestation. Pour cela, il est nécessaire de n'utiliser que du bois produit dans le cadre d'une gestion sylvicole responsable. Le Plan fédéral développement durable 2004-2008 proposait une série de mesures allant dans ce sens, visant à améliorer l'information du consommateur et la gestion durable des forêts, notamment dans le cadre de la Convention pour la protection de la biodiversité, du Forum des Nations Unies sur les forêts, de la FAO et d'autres institutions. La consommation de bois ne se limitant pas aux seules importations de bois mais

passant aussi par des produits/sous produits du bois, il convient d'élargir la notion de bois à la pâte à papier/cellulose ou autres dérivés.

Les certifications FSC et PEFC présentées dans ce chapitre sont traitées comme si elles étaient équivalentes, ce qui n'est pas toujours le cas. Il y a une nette distinction entre du bois certifié PEFC et du bois certifié FSC. En effet, il existe de grandes différences dans la ligne de fond des différents systèmes de certification nationaux PEFC, ce qui crée une incertitude potentielle pour l'utilisateur final puisque tous les bois PEFC seront mis sur le marché avec le même logo.

Mesures proposées

Elaboration du code de conduite pour le secteur du bois: ce code doit également comprendre des informations concernant le traitement du bois avec des produits biocides. Certains types de biocides représentent en effet un risque non négligeable pour la santé humaine et l'environnement, et ne doivent donc pas être oubliés.

Mesurer le volume de bois durable commercialisé: une fois cette information disponible, il serait utile de fixer des objectifs chiffrés d'augmentation de la part de consommation de bois certifié pour les années ultérieures (par ex., augmentation de 10% de la part de bois certifié sur la consommation totale) mais aussi de se donner un objectif global de diminution de la consommation de produits transformés issus du bois au profit de leur réutilisation et/ou leur recyclage.

Réduction des émissions résultant du déboisement: il s'agit d'une mesure importante, car la déforestation dans les tropiques contribue pour 20 à 25% des émissions de gaz à effet de serre du monde entier et a également des effets négatifs énormes sur la biodiversité, la qualité de l'air, les communautés locales et peuples autochtones. La déforestation entraîne également une disparition de la protection naturelle contre les conditions climatiques extrêmes. Si ils sont effectivement mis en oeuvre, les efforts pour contrer le déboisement peuvent atteindre tant des objectifs d'atténuation que d'adaptation ainsi que de conservation de la biodiversité. A terme, les autorités belges doivent dégager des moyens substantiels comme l'ont fait par exemple la Suède et le Royaume Uni.

Mesures complémentaires

Des mesures très concrètes doivent être mises en œuvre, notamment l'augmentation d'offre de bois labellisé dans le secteur de la distribution, mais également la promotion des produits recyclés. La lutte contre l'abattage illégal et le déboisement dans les zones tropicales passe également par un transfert de technologies, qui ne doit pas être oublié. Des sanctions doivent être prises à l'encontre des importateurs de bois abattus illégalement. Enfin, des politiques pour les pays occidentaux visant à limiter notre consommation de produits transformés issus du bois devraient être proposées, au profit de la réutilisation et du recyclage.

6.1.3. Des biocarburants durables

Etat de la situation

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour dénoncer le caractère non durable des biocarburants de la première génération (ou agro-carburants) et émettre de fortes réserves sur les potentialités des carburants de seconde génération pour pallier les défauts des premiers. Nous aimerions souligner le manque de cohérence de l'état de la situation proposé dans l'APPFDD. En effet, les agro-carburants ne solutionnent absolument pas la problématique de la dépendance énergétique puisqu'ils entraînent une aggravation de la dépendance alimentaire de notre pays à l'importation. De plus, des doutes ont été émis quant aux plus faibles quantités de GES émises par les agro-carburants, notamment dans les études tenant compte de l'effet de substitution. Enfin, il n'y a pas de place en Belgique pour la culture des biocarburants, vu les importations déjà conséquentes de produits alimentaires. La deuxième génération d'agro-carburants ne résoudra pas tout, d'autant qu'elle n'est à ce jour pas économiquement rentable et ne sera pas au point avant de nombreuses années. En outre, elles génèrent les mêmes effets négatifs que la première génération.

Mesures proposées

Avis sur les impacts des biocarburants: dans le contexte général des agro-carburants, la mesure visant à établir les impacts des biocarburants nous semble donc particulièrement judicieuse. L'étude Biose doit également intégrer les effets de substitution induits ailleurs par le détournement de la production agricole de sa vocation alimentaire. La Belgique étant déjà fortement déficitaire en termes de production agricole, nous reportons nos « efforts » dans des pays tiers. Nous proposons donc qu'une étude aborde les coûts et l'efficacité de cette politique par rapport à d'autres politiques visant les mêmes objectifs.

Nous proposons en attendant les résultats de ces études un moratoire sur l'implantation de nouvelles unités de production.

Promouvoir la production durable de biocarburants: la mise en œuvre de cette deuxième mesure doit être conditionnée aux résultats de l'étude d'impact. De plus, une stricte limitation des importations dans l'Union européenne doit être visée, afin d'éviter les menaces sur la souveraineté alimentaire et sur l'environnement des pays du Sud. Dans ce cadre, les importations limitées et contingentées doivent être soumises à une certification basée sur des critères de durabilité évalués à l'échelle du pays exportateurs. Ces critères doivent respecter la souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation, les règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la déclaration de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement mais aussi les critères édictés par les organisations de la société civile locale comme les critères de Bâle. L'Union européenne ne peut autoriser l'importation de biomasse pour l'énergie que lorsqu'elle a l'assurance que ces importations ne ralentissent pas la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire et qu'il n'existe pas de risque de crise alimentaire au niveau mondial.

6.2. Adaptation et lutte contre les effets négatifs du changement climatique

6.2.1. Introduction

Dans son introduction comme dans le chapitre intitulé « analyse », l'APPFDD souligne l'importance du défi climatique et la nécessité de « passer à la vitesse supérieure » en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et d'adaptation aux conséquences des changements en cours.

Dans l'introduction du présent document, on peut lire que le Conseil Européen vise une réduction d'émission d'ici 2050 allant jusqu'à 80% si d'autres régions du monde s'engagent également. Dans les conclusions du Conseil européen de mars 2007, on ne retrouve pas cet engagement.

Pour ce qui est de l'adaptation, l'introduction fait mention de deux valeurs « seuil » au delà de laquelle les conséquences du changement climatique seraient désastreuses et irréversibles: 3°C pour la Belgique et 2°C au niveau international. Afin de ne pas embrouiller le lecteur, il importe de préciser la raison de ces deux chiffres différents (les valeurs seuils varient selon la région concernée).

On peut déplorer que, sur le plan de l'énergie, le défi associé aux pics de production du pétrole et du gaz ne soit pas directement abordé. Or, l'augmentation structurelle des cours du baril de pétrole en atteste : la déplétion de la production –et donc la diminution de l'offre - aura des répercussions sur nos modes de production et de consommation, qui rendent plus que jamais indispensable la mise au point de politiques de maîtrise de la demande énergétique. En effet, en l'absence de plans clairs de réduction de la consommation, la demande énergétique se reportera sur des énergies :

- plus polluantes en termes d'émissions de gaz à effet de serre (charbon, schistes bitumeux...)
- générant des déchets pour le traitement desquels aucune technique satisfaisante n'existe encore à ce jour et posant question en termes de sécurité (énergie nucléaire) ;
- créant des incidences sociales dans les pays du sud et mettant en péril la sécurité alimentaire (agro-carburants de seconde génération).

L'APPFDD propose, d'une part, de poursuivre un certain nombre d'actions initiées dans les plans antérieurs et, d'autre part, d'initier de nouvelles actions. Les différentes actions sont listées et commentées ci-dessous. Elles relèvent principalement de l'atténuation. Les mesures d'adaptation se retrouvent sous le titre « politique climatique et groupes vulnérables ».

6.2.2. Poursuite des actions antérieures

- Normalisation des instruments de production des énergies propres;

- Accent mis sur les problèmes de changements climatiques et connexes lors du débat parlementaire annuel sur les perspectives en matière de DD;
- Intégration politiques climat – ozone – acidification;
- Plan d'action pour l'efficacité énergétique et la consommation énergétique rationnelle;
- Création d'un centre de connaissance climat/énergie/recherche appliquée;
- Tiers investisseur pour amélioration efficacité énergétique bâtiments autorités fédérales.

Ces six mesures sont de natures et de portées très différentes. La quatrième mesure devrait idéalement être mise en place d'urgence. La troisième mesure est nécessaire dans une logique de cohérence. La sixième mesure, très pratique, pourrait être mise en place très rapidement. La portée potentielle des première, deuxième et cinquième mesures semble moins importante. Par ailleurs, il est troublant de voir listés dans les « énergies propres » les agro-carburants, alors même que la mesure 2.3.3 « des biocarburants durables » identifie la nécessité de mener une réflexion sur ceux-ci pour voir dans quelle mesure ils sont « propres » ou « durables ». Il conviendrait à tout le moins de conditionner la normalisation de leur production aux résultats de l'étude décrite en 2.3.3.

6.2.3.Engagements Climat-horizon 2008-2012 (court terme) et 2020 (moyen terme)

Mesures proposées

Augmenter l'efficacité énergétique en Belgique: étonnant que ce soit le SPF économie qui se charge de rédiger le deuxième plan d'action en matière d'efficacité énergétique. Cela révèle que la priorité n'est pas vraiment à la protection du climat, mais à la protection de l'économie. Le problème est posé en ces termes : « que peut-on faire pour sauver le climat qui ne soit pas dommageable à l'économie ». L'urgence requiert qu'il soit posé ainsi : « que doit-on faire pour sauver le climat ? » Ensuite, comment mettre en œuvre les mesures en atténuant les inévitables incidences sociales et économiques. Le SPF Environnement semble beaucoup plus à même (compétences) pour rédiger un plan selon cette approche.

Organiser la politique du climat au niveau fédéral: ceci relève, pour nous, de l'urgence. Il conviendrait dès lors que la Task force soit dotée d'un réel mandat qui lui permette de formuler des recommandations fortes, à charge du Gouvernement de les mettre en œuvre sans coup férir.

Par ailleurs, il faut déplorer l'actuel manque d'intégration des problèmes climatiques dans les différentes politiques thématiques. Ainsi, en matière de publicité, les propositions (« créer un lieu de réflexion et d'action ») semblent en décalage par rapport à l'urgence climatique. Celle-ci requerrait, par exemple, d'interdire les publicités pour les véhicules, en particulier les plus polluants (p.ex. les voitures émettant plus de 200 g CO₂/km) et pour les voyages en avion.

Orienter la politique d'achat de l'Etat fédéral: il conviendrait, ici, de fixer de véritables objectifs contraignants. Ainsi, plutôt que de parler d'obligation d'achat « des véhicules les plus respectueux de l'environnement lors du renouvellement du parc automobile » il conviendrait d'une part de fixer une limite maximale d'émissions de CO₂ (par exemple, 160 g CO₂/km, ce qui est la moyenne des véhicules neufs vendus en Europe en 2007) et d'autre part de conditionner l'achat d'un véhicule neuf à la réalisation d'une analyse cycle de vie tenant compte des phases de fabrication et de fin de vie des véhicules.

Par ailleurs, les autorités doivent développer une politique d'adaptation aux changements climatiques en Belgique et ailleurs. Maintenir la biodiversité est un élément clé des politiques d'adaptation. En effet, celle-ci contribue à l'approvisionnement en biens essentiels tels que la nourriture, le fourrage, les produits pharmaceutiques. La biodiversité joue également un rôle essentiel dans des processus tels que le recyclage d'éléments nutritifs et les écoulements hydrologiques.

La biodiversité est également indispensable à l'adaptation aux effets des changements climatiques. Les mangroves et les systèmes lagunaires protègent, par exemple les côtes des événements climatiques extrêmes et la biodiversité agricole maintient un pôle génétique qui pourrait devenir essentiel pour assurer la sécurité alimentaire.

Les actions suivantes concernent à la fois l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques et doivent être menées tant aux niveaux national qu'international:

- Mettre les mesures en œuvre pour que le plus d'espèces et d'écosystèmes possibles puissent s'adapter aux changements climatiques. Entre autre, il s'agit de protéger et de restaurer les écosystèmes dans les zones Natura 2000, zones qui joueront un rôle de plus en plus crucial pour permettre entre autres la migration des espèces vers des zones climatiques adaptées à leurs besoins;
- Prendre en compte la biodiversité dans les mesures d'adaptation relatives à la gestion intégrée des zones côtières belges ;
- Promouvoir des projets de recherche qui tiennent compte de l'adaptation, par exemple, élaborer/proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques et évaluer leur coût/efficacité en termes de biodiversité.

6.2.4. Engagements Climat – horizon 2050 (long terme)

Mesures proposées

Elaborer une vision et une politique à long terme en matière climatique : la nécessité de mettre en place une vision politique à long terme relève de l'évidence. Cette deuxième mesure (mise en place d'un think tank indépendant) semble plus à même que la première mesure proposée

(« explorer une économie à faible taux de carbone ») de répondre effectivement au défi (si l'indépendance et le caractère scientifique sont effectivement respectés).

6.2.5. Politique climatique et groupes vulnérables

Mesures proposées

Protéger les personnes exposées à la pauvreté: Il est fort question, dans cette mesure (dont la mise en pratique est détaillée à l'action « logement durable » 2.3.12), d'études et de plans. Une idée de mesure concrète serait l'instauration d'un fonds dédié à l'isolation thermique des logements sociaux, fond qui serait alimenté par la compensation CO₂ des voyages en avion des autorités fédérales (au sens large : élus, gouvernement, administrations).

Fixer des critères de développement durable dans l'octroi des crédits de carbone: Cette mesure, qui vise les populations des pays dans lesquels sont implantés des projets de réduction des émissions (« mécanismes pour un développement propre »), est très concrète et tout à fait pertinente. Ces projets doivent toutefois répondre à des critères de durabilité stricts afin que les émissions soient effectivement réduites et d'autre part contribuent à un développement durable des pays visés. Pour cette raison, nous recommandons d'acheter des crédits qui soient certifiés "gold standard" ou équivalent.

Répondre aux besoins des pays en voie de développement: Parallèlement à l'analyse qui sera menée dans le cadre de cette mesure, il conviendrait d'alimenter une caisse spécifique visant à mettre en œuvre les réponses aux besoins (technologiques et autres) identifiés dans les pays en développement. Trois fonds spéciaux ont été créés au sein des Nations Unies afin de subvenir aux besoins (d'adaptation) des pays en développement : le Special Climate Change Fund (SCCF) et le Least Developed Countries Fund (LDCF) issus de la Convention cadre des Nations Unies et l'Adaptation Fund (AF) issu du protocole de Kyoto. Ces fonds sont gérés par le Global Environment Facility (GEF) qui a pour but d'aider les pays en développement à financer des projets qui protègent l'environnement global. Des sources de financement doivent être recherchées afin de financer l'adaptation et l'atténuation (transfert de technologie pour éviter entre autre la déforestation). La Belgique doit être proactive dans la recherche de nouveaux outils (taxe carbone, mise aux enchères des droits d'émissions).

Gérer l'impact des hausses de température dans les matières les plus fragiles : loin de nous l'idée de négliger la nécessité d'analyser avant d'agir, mais cette mesure se cantonne aussi dans une phase d'analyse qui se trouve en décalage avec le degré d'urgence de la situation. Divers besoins sont d'ores et déjà bien identifiés, tels le développement d'une expertise et d'une filière de soin pour les maladies à vecteurs migrant depuis les pays du sud. Ou encore la mise en place de structures de prévention et d'accueil pour les populations à risque en cas de vagues de forte chaleur (à titre d'exemple, suite aux problèmes rencontrés en 2003, le volet prévention a été beaucoup mieux développé en France qu'en Belgique, ce qui a permis, lors des fortes chaleurs de l'été 2006, d'intervenir préventivement de manière beaucoup plus efficace que dans notre pays).

6.3. Transports et mobilité

Etat de la situation

En matière de mobilité, le PFDD 2004-2008 proposait cinq actions, dont la première visait à maîtriser la demande de transport, la deuxième et la troisième à créer les conditions d'un transfert modal. Cette approche correspondait aux priorités identifiées de longue date par les spécialistes du secteur et les différents organes consultatifs, dont le CFDD (voir notamment Avis-cadre pour une mobilité compatible avec le développement durable, CFDD, février 2004).

L'APPFDD 2009-2012 est tout à la fois moins clair dans sa structure, et moins fort dans les actions proposées.

La mobilité est plus que jamais un sujet de préoccupation. D'une part, ses incidences sociales (accidents, santé, perte de lien social, ...), économiques (congestion) et environnementales (biodiversité, pollution de l'air, paysages, ...) sont perceptibles aux niveaux national, régional et/ou local. D'autre part, elle intervient dans deux dossiers majeurs qui détermineront l'orientation de nos sociétés au cours de ce siècle : les changements climatiques et la survenue du pic de production de pétrole, que suivra sa déplétion. On ne peut plus ignorer que les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports routiers croissent sans entrave, à un rythme alarmant. Tout comme on ne peut négliger que le pétrole fournit 98% de l'énergie consommée par ce secteur.

Face à ce constat plus qu'alarmant, il est indispensable que les autorités fédérales ouvrent la voie vers un changement radical de notre système de mobilité en agissant, par ordre de priorité, sur :

- la réduction de la demande de mobilité ;
- le transfert vers les modes moins polluants ;
- l'efficacité énergétique.

Poursuite des mesures des plans précédents

Ces mesures appellent trois commentaires.

- La taxation du kérosène est très délicate à introduire au niveau mondial, vu les réticences clairement exprimées de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Par contre, il est possible de taxer le kérosène utilisé pour les vols nationaux (ce qui est déjà pratiqué aux USA, par exemple) de même que celui utilisé pour des vols entre deux pays, dans le cadre d'accords bilatéraux. L'Etat belge pourrait, en l'occurrence, jouer un rôle de pionnier en travaillant à mettre en place un système de taxation du kérosène au niveau du Bénélux.
- Poursuivre l'action visant à prendre de mesures fiscales pour promouvoir l'utilisation des agro-carburants nous semble assez malvenu, vu le contexte rappelé ci-dessus et la volonté de mener une étude d'impacts. Au contraire, les avantages fiscaux concernant l'utilisation des agro-carburants ne doivent pas être élargis.

- Il est particulièrement important de poursuivre l'harmonisation des systèmes de taxation des véhicules particuliers et leur adaptation pour les moduler en fonction des caractéristiques environnementales des moteurs. Cependant, il faut être attentif à maintenir la taxe de mise en circulation, qui peut jouer un rôle déterminant dans l'orientation des comportements d'achat vers des véhicules moins polluants. Ainsi, dans l'étude "Fiscal measures to reduce CO₂ emissions from new passenger cars, Final report, January 2002" (téléchargeable sur: http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/co2_cars_study_25-02-2002.pdf), il est clairement établi que, dans le cas du système de taxation hollandais, par euro de différenciation par voiture, la taxe de mise en circulation est deux fois plus efficace que la taxe de circulation annuelle pour réduire les émissions de CO₂ des voitures neuves. Par ailleurs, de nombreuses études comportementales ont démontré que, au moment de l'acte d'achat, le consommateur ne prenait que très rarement en compte (moins de 10%) les coûts variables du véhicule.

6.3.1. Mobilité: développer une vision stratégique à long terme

Mesures proposées

Développer une vision stratégique à long terme en matière de mobilité et transports: Appuyer les décisions politiques sur une vision à long terme semble une nécessité. Il faudra cependant être particulièrement attentif à ce que cette vision intègre à la fois les impératifs environnementaux (réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80% à l'horizon 2050) et énergétique (pics de production du pétrole et du gaz).

6.3.2. Responsabilisation des choix des modes de transport

Mesures proposées

Deux des mesures proposées nous semblent particulièrement pertinentes:

- *Inventorier les subsides et travaux d'infrastructure:* cette volonté s'intègre parfaitement dans la réflexion menée actuellement au niveau européen en matière de coûts externes du transport; Egaliser et augmenter les accises sur le diesel et l'essence: cette volonté repose sur une donnée objective : par litre brûlé, le diesel émet plus de polluants locaux (CO, NOX, HC, PM) et plus de gaz à effet de serre (CO₂). Il est toutefois troublant de constater que le carburant dit professionnel échapperait à ce réajustement. Ceci est d'autant moins compréhensible que, si le transport de personne suit, dans sa croissance, le produit intérieur brut, le transport de marchandises, quant à lui, croît plus vite que le PIB (+ 30% contre + 24,5% entre 1995 et 2005 au niveau de l'Europe des Quinze); un découplage est indispensable: reporter les décisions en la matière ne fait qu'aggraver les conséquences tant économiques que sociales et environnementales;
- *Proposer une taxation au kilomètre:* cet outil a déjà fait ses preuves en Suisse (système introduit en 2001), en Autriche (2004), en Allemagne (2005) et plus récemment en république tchèque (2007). En la matière, la Directive Eurovignette (2006/38/CE) offre un certain nombre

« d'opportunités environnementales » permettant de mieux imputer au transport routier de marchandises le coût de ses incidences négatives. Il s'agit là d'un levier d'action essentiel pour maîtriser l'évolution alarmante de ce secteur dont le volume transporté, exprimé en tonneskilomètres a augmenté de près de 40% sur les dix dernières années au niveau européen;

Pour l'action *Compenser les émissions de CO₂ des autorités fédérales*: pour les raisons évoquées ci-dessus, nous demandons que les crédits achetés soient certifiés Gold standard ou équivalent;

En outre, pour l'action *Présenter un module de simulation des émissions de CO₂*, il existe déjà un grand nombre d'initiatives comparables actives sur le marché belge (voir www.climact.be, www.co2logic.be, www.compenco2.be). Il nous semble important qu'en premier lieu un code de conduite obligatoire soit développé en concertation avec ce secteur pour que des méthodes de calcul crédibles et des projets de compensation durables puissent être utilisés.

6.4.Ressources naturelles

Mesures supplémentaires

Prendre en compte la gestion de la biodiversité sur les terrains militaires, en particuliers lors de leur désaffectation, la vocation première de ces terrains devrait être leur retour à la nature.

Renforcer la cellule de coordination CITES et assurer le financement de la base de données EUTWIX développée par la Police fédérale belge.

Inclure la biodiversité dans les évaluations environnementales stratégiques (inclure des critères relatifs à la biodiversité dans l'élaboration d'un manuel pour guider les gestionnaires de plans/programmes et/ou les responsables de l'étude d'incidence dans la procédure d'évaluation environnementale stratégique, inclure des experts en matière de biodiversité dans les comités de suivi). Renforcer la qualité de la prise en compte de la biodiversité dans les études d'incidences pour des projets liés aux compétences fédérales.

Création d'un fond biodiversité: utiliser un fonds lié aux changements climatiques pour les mesures d'atténuation et d'adaptation de la nature.

Interdire la publicité pour les biocides-pesticides, réglementer leur vente de manière plus stricte, voire interdire la vente libre de biocides/pesticides, développer les alternatives et renforcer les contrôles de l'AFSCA quant aux teneurs en résidus dans l'alimentation.

Etablir un organe national de coordination scientifiquement crédible dont l'indépendance des membres est garantie pour l'évaluation des risques environnement et santé des OGM à court et long terme afin d'y englober les différentes dimensions de la problématique de la biosécurité et les aspects socio-économiques et éthiques des OGM.

6.5.Santé Publique

L'alimentation étant un besoin fondamental il convient de s'en préoccuper en priorité.

6.5.1.Vers une alimentation durable

Etat de la situation

L'APPFDD dresse un état des lieux mettant en évidence une liste non exhaustive des impacts sociaux, sur la santé et sur l'environnement liés aux modifications de notre régime alimentaires depuis une trentaine d'années. Précisons les impacts négatifs liés à l'utilisation massive de pesticides et d'engrais dans l'agriculture moderne tant sur la biodiversité, la santé humaine que la qualité des aliments (qualités nutritives moindres pour les aliments issus de ce type d'agriculture comparé à l'agriculture biologique).

Pour ce qui des facteurs expliquant les changements de nos modes alimentaires, insister sur le rôle des consommateurs nous semble disproportionné. D'autres facteurs nous semblent nettement plus significatifs: la promotion des produits via la publicité, les prix qui sont tels que le non-pollueur est le payeur, des politiques publiques en matière de nutrition déficitaires (rappelons que les budgets alloués à la promotion de la santé sont 500 fois plus faibles que ceux alloués au soins de santé), les politiques de la Politique agricole commune, fer de lance des politiques européennes, qui n'a eu de cesse de soutenir un modèle productiviste à grand renfort d'aides à la production et de soutiens à la consommation... Des mesures structurelles sont donc nécessaires et indispensables.

Mesures proposées

Précisons tout d'abord qu'il est indispensable d'articuler les mesures proposées avec celles proposées dans le cadre du Printemps de l'environnement.

Etudier les impacts de nos modes alimentaires: l'APPFDD prévoit d'étudier les impacts de nos modes alimentaires via une étude en 2009. Une synthèse est certes utile mais de nombreuses études et données existent déjà. En particulier, citons l'analyse réalisée dans le 4ème Rapport fédéral de développement durable, les études de la FAO, les études de l'OMS, ...

Au vu des données déjà disponibles, les délais proposés dans l'APPFDD sont démesurément long. Adopter un plan « alimentation durable » d'ici 2012 est très peu ambitieux. Il est possible d'adopter des mesures concrètes dès maintenant. Une attention particulière doit être donnée aux populations les plus défavorisées qui subissent de plein fouet la hausse des prix de l'alimentation et qui sont davantage victimes d'une alimentation de mauvaise qualité.

Mise en place d'une plateforme « Alimentation » : cette plateforme intégrerait les différents niveaux de pouvoir et les différents représentants de la société civile, en ce compris les ONG. Cette plateforme aurait pour objectif de proposer aux Gouvernements des mesures ambitieuses et concrètes.

Alimentation durable dans les administrations fédérales: Agir au niveau de la restauration collective est une priorité car cela permet d'atteindre rapidement des résultats importants (en termes de personnes concernées). Comme il a été demandé dans le cadre du Printemps de l'environnement, il ne faut pas se restreindre aux cantines des pouvoirs publics mais à toutes les cantines collectives en Belgique : fédérale, régionales, provinciales, communales mais aussi, les écoles, crèches, homes, hôpitaux, restaurants d'entreprises, etc. Il s'agit donc à la fois de mettre en place des mesures contraignantes pour les autorités publiques et volontaires pour les autres cantines de collectivités.

Des objectifs opérationnels ne doivent pas être fixés en fonction de l'offre actuelle. Une stratégie globale pour atteindre des objectifs ambitieux doit être élaborée afin d'inciter les filières bio et à haute qualité environnementale à se développer. Nous proposons un objectif de 20 % de produits bio local et de saison et d'aliment à haute qualité environnementale d'ici 2012 (cf. le Grenelle de l'environnement en France). Des mesures doivent être mises en place pour atteindre cet objectif (soutien aux agriculteurs, etc.). En particulier, il est intéressant d'identifier les obstacles au développement de l'agriculture biologique en Belgique.

Les actions dans les cantines de BIOFORUM est un exemple à suivre. En effet, leur travail est considérable et il serait inutile et coûteux en temps et financièrement de réinventer la roue. Les critères retenus par Bioforum sont les suivants : bio, proximité, saison, emballage, gaspillage, quantité de viande réduite, santé et solidarité. Les réalisations pratiques sont progressives et adaptées au cas par cas. Le cahier des charges-type réalisé par BIOFORUM sera disponible fin juin 2008.

Mesures supplémentaires

Renforcer les contrôles de l'AFSCA quant aux teneurs en résidus et pesticides dans les aliments (notamment les fruits et légumes) et s'assurer que les mesures soient prises pour éviter les dépassements, et ce à court terme.

Créer une taxe environnementale sur l'utilisation des pesticides (plus forte pour les usages privés que professionnels) qui finance un fond fédéral-biodiversité, et ce pour 2009. Assurer une réglementation claire sur les étiquetages en général et en particulier ceux qui annoncent des soi-disant compléments alimentaires (contient oméga 3, light, probiotique, etc.). Énormément d'abus existent et le consommateur paye parfois beaucoup plus cher des aliments qui ne sont pas meilleurs pour sa santé.

Réaliser des mesures immédiates en vue d'encourager la réduction de la consommation de viande. En effet, de nombreuses études l'attestent: le belge en mange trop; or les effets délétères sur la santé et sur l'environnement sont avérés. Nous soutenons l'adoption des mesures fiscales décourageant l'achat de viande issu d'élevages intensifs et importée des pays hors union européennes (ou promouvant l'achat de viande de qualité, bio et locale, des formations et de la

sensibilisation en particulier auprès des acteurs de la santé (médecins, etc.) et des publics plus défavorisés/précarisés.